

GLENCORE

POLITIQUE
CANADIENNE
DE DONS ET
PARTENARIATS



Cadre général

L'Objectif de Glencore est d'assurer l'approvisionnement responsable en matières premières qui « font progresser la vie quotidienne et sont nécessaires pour développer, maintenir et améliorer le monde qui nous entoure ».

Glencore produit, transforme, recycle et commercialise des matières premières dans le monde entier. Ses sites de production contribuent au dynamisme et à la vitalité économique des pays et régions qui les accueillent.

La politique canadienne sur les dons et partenariats s'inscrit dans le cadre de contribution sociale de Glencore et définit le cadre d'analyse des activités de dons et partenariats. Cette politique intègre également les objectifs stratégiques à long terme de Glencore en matière de neutralité carbone et de circularité.

La politique canadienne de dons et partenariats contribue à l'engagement socio-économique de l'entreprise et donne de la visibilité aux impacts positifs générés par celle-ci au Canada.

Grâce à sa politique de dons et partenariats, Glencore aspire à être un partenaire de confiance et à soutenir des opportunités socio-économiques dans les régions et provinces canadiennes où l'entreprise a des activités. Afin de générer un changement durable et positif pour toutes ses parties prenantes, Glencore cherche à réaliser le plein potentiel de ses initiatives de contribution sociale par une gestion stratégique et efficace des activités et des ressources.



Objectifs

La politique canadienne de dons et partenariats vise à soutenir des initiatives caritatives ou sectorielles significatives au Canada, alignées sur les objectifs stratégiques et domaines d'intervention privilégiés par Glencore Canada, tout en faisant mieux connaître Glencore au Canada et en renforçant sa réputation.

Champ d'application

Les sites de production sont responsables de leurs programmes locaux de dons et commandites. Ceux-ci sont gérés localement en fonction de leurs analyses de risques respectives et plans d'engagement des parties prenantes. La politique canadienne en matière de dons et partenariats couvre les domaines qui ne relèvent pas des programmes locaux de dons et commandites, tels que les partenariats régionaux ou nationaux.

Politique canadienne de dons et partenariats	Programmes locaux de dons et commandites
Parties prenantes communes à plusieurs sites de production, dont la zone d'influence/impact n'est pas limitée géographiquement.	Programmes destinés principalement aux parties prenantes locales, situées dans la zone d'influence du site de production et/ou directement touchées par ses activités.
Répond aux objectifs stratégiques de Glencore Canada: notoriété et réputation, IDEAL (Inclusion, Diversité, Équité, Avancement et Local), autonomie et entrepreneuriat autochtone, éducation, mode de vie sain, environnement, transition énergétique, recyclage et circularité.	Les programmes qui répondent aux objectifs stratégiques et aux plans d'engagement des communautés voisines.

Domaines d'intervention privilégiés

La stratégie d'investissement social de Glencore découle de ses objectifs commerciaux. La politique canadienne en matière de dons et partenariats privilégient les secteurs suivants:

Éducation / acquisition de talents

Glencore souhaite valoriser les métiers de l'industrie et soutenir la nouvelle génération et ses initiatives prometteuses. À cette fin, Glencore Canada favorise le développement de partenariats avec des universités, collèges et écoles professionnelles pour financer des bourses et des projets étudiants innovants liés à l'ingénierie minière, la métallurgie, le recyclage des métaux, la réhabilitation de sites fermés, l'environnement, etc.

Environnement, recyclage et circularité / permis d'opérer et commercialisation

Glencore exploite ses sites de production en respectant les normes environnementales. Les activités de l'entreprise fournissent, transforment et recyclent les métaux nécessaires à la transition énergétique. Glencore Canada vise à donner la priorité aux organisations, projets ou initiatives liés à la protection de l'environnement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au recyclage des métaux et à l'utilisation responsable des ressources.

Santé et bien-être / santé et sécurité des opérations

L'exploitation d'installations sûres, ainsi que la santé et le bien-être de nos employés et des communautés dans lesquelles Glencore

opère, sont des valeurs fondamentales pour Glencore. C'est pourquoi Glencore Canada soutient les organisations et les initiatives qui font la promotion de modes de vie sains.

Soutien aux populations autochtones / entrepreneurship

Parmi les premiers signataires au Canada d'une entente sur les répercussions et les avantages avec un groupe autochtone, Glencore soutient les initiatives visant à favoriser le développement et l'autonomie des Premières nations, en particulier dans les domaines de l'éducation, des connaissances traditionnelles et de la création d'entreprises.



Critères d'éligibilité

Pour être éligible, un projet doit:

- S'inscrire dans l'un des domaines d'intervention privilégiés ci-haut mentionnés : Éducation, Environnement, recyclage et circularité, Santé et bien-être, Soutien aux populations autochtones ;
- Être aligné sur les objectifs stratégiques de Glencore Canada ;
- Maintenir ou améliorer les relations de l'entreprise avec les communautés et les parties prenantes ;
- Accroître la notoriété de Glencore et améliorer sa réputation.

Cette liste n'est ni cumulative ni exclusive. Glencore ne soutiendra pas de projets, d'événements ou d'organisations dans les cas suivants:

- Demandes soumises sans un délai suffisant pour leur examen et leur prise en compte ;
- Activités dans les provinces ou territoires où Glencore n'a pas de sites en exploitation ou en développement ;
- Demandes supplémentaires émanant d'organisations auxquelles Glencore a déjà fait un don pendant l'année en cours ;
- Organisation qui ne se soumet pas à la revue de conformité de Glencore dans les délais requis ;
- Organisations susceptibles de présenter un risque éthique, culturel, de sécurité ou environnemental, ou dont le rôle ou les actions peuvent entrer en conflit avec les intérêts ou nuire à la réputation de Glencore ;
- Groupes ayant des pratiques discriminatoires selon les motifs identifiés par la Commission canadienne des droits de l'homme ;
- Organisations à but lucratif ;
- Partis et organisations politiques ou religieux, ou les groupes d'intérêt promouvant une idéologie politique ou religieuse, et leurs activités de financement ;
- Soutien d'un individu ou réalisation d'un projet personnel tel qu'un produit, un événement ou une activité individuelle qui n'a pas d'impact sur la communauté.

Processus d'analyse des demandes

Réception de la demande

Par souci d'efficacité, les demandes doivent être envoyées uniquement à l'adresse suivante : partnerships-partenariats@glencore.ca. Glencore ne prend pas en compte les demandes envoyées par téléphone, courrier ou fax.

Analyse

Les demandes sont analysées selon les critères, objectifs et règles énoncés dans la présente politique. Le comité d'évaluation des dons et partenariats peut, tout au long de l'analyse d'un dossier, demander des informations supplémentaires afin de développer son analyse et ses recommandations. Aucun don ou partenariat n'est renouvelé automatiquement. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle demande et analyse.

Pour être éligible, une demande doit contenir les éléments suivants:

- Lettre/document signé présentant le projet et son adéquation avec la présente politique ;
- Dans le cas d'un partenariat, les détails des activités de visibilité et de communication prévues ;
- Budget prévisionnel ;
- Toute autre pièce justificative.

Réponse au sollicitant

Une réponse confirmant la décision de Glencore est envoyée au demandeur dans un délai de 8 à 12 semaines à compter de la date de réception de la demande.

Approbation

Glencore peut demander aux organisations partenaires de mentionner Glencore dans leurs communications et publications. Tout logo ou matériel visuel développé et utilisé doit être conforme à l'image de marque de l'entreprise et doit avoir été approuvé par le service des communications de Glencore. Tous les dons et partenariats sont soumis à notre processus interne de vérification des contreparties, et au-delà d'un certain montant, à notre procédure de diligence raisonnable.



Processus d'analyse des demandes (cont.)

Approbation (cont.)

Glencore adhère à des pratiques commerciales éthiques et transparentes dans le cadre de sa politique de lutte contre la corruption.

- Glencore ne se livre pas à des actes de corruption ou à des paiements de facilitation. Glencore exige de ses partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à son engagement en faveur de pratiques commerciales responsables et éthiques.
- La mise en œuvre d'une diligence raisonnable basée sur le risque pour les partenaires commerciaux qui présentent le risque le plus élevé pour Glencore permet d'identifier les problèmes potentiels ou les signaux d'alerte et de prendre des mesures pour gérer, contrôler et atténuer les risques associés aux transactions de dons et de partenariats.
- La procédure de diligence raisonnable à l'égard des tiers décrit en détail le processus d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques de non-conformité, ainsi que les mesures prises par Glencore en ce qui concerne l'engagement, la diligence raisonnable et la gestion des tiers.
- En fonction du type de don ou partenariat, le service de la conformité effectuera un contrôle préalable du destinataire des fonds, des bénéficiaires des fonds ou des deux.

Suivi de réalisation

Glencore se réserve le droit d'évaluer ou d'auditer à tout moment les activités des organisations auxquelles elle apporte un soutien financier, et de mettre fin à tout paiement si l'organisation bénéficiaire ne respecte pas les termes de l'accord. Glencore se réserve également le droit de demander un rapport sur l'utilisation des fonds accordés, selon la nature de l'accord, ou à la fin de l'accord. Glencore se réserve le droit de mettre fin à tout moment à un accord de commandite avec une organisation tierce.

Engagement bénévole des employés

Glencore accorde une grande importance à l'engagement de ses employés dans leurs communautés. Glencore encourage les sites de production et les bureaux locaux à mettre en place un programme visant à promouvoir l'engagement communautaire des employés.

Budget et responsabilité

La gestion des dons et partenariats relève du service des affaires corporatives de Glencore Canada, en collaboration, le cas échéant, avec les équipes opérationnelles des sites de production.

Une enveloppe budgétaire spécifique pour les dons et partenariats est allouée chaque année dans le cadre du processus budgétaire de Glencore Canada.

Diffusion de la politique

Cette politique est disponible sur le site internet de Glencore Canada.

Communications

Glencore souhaite adopter une approche proactive dans la communication de cette politique et de ses activités. Les communications peuvent avoir lieu sur toutes les plateformes de communication de Glencore, qu'elles soient internes ou externes. Ces communications visent à:

- Augmenter l'impact et l'influence des organisations ou des causes soutenues par Glencore ;
- Accroître la reconnaissance de l'engagement et de la participation de Glencore dans la communauté ;
- Sensibiliser le public aux questions liées aux secteurs d'investissement social privilégiés.

Contact

Si vous avez des questions concernant la politique canadienne de dons et partenariats, veuillez écrire à :

partnerships-partenariats@glencore.ca

ÉMIS PAR Glencore Canada
DATE D'EFFET 2.15.2024
DERNIÈRE RÉVISION 2.15.2025
VERSION 2.0

COURRIEL partnerships-partenariats@glencore.ca
WEB glencore.ca